

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maisons-Alfort, le 23 mai 2023

Mise en place d'un conseil scientifique international pour l'Anses

À l'occasion du renouvellement de son conseil scientifique, l'Anses a souhaité lui donner une dimension internationale. Le nouveau conseil scientifique réunit 29 scientifiques issus d'organismes de recherche, d'expertise scientifique ou d'agences homologues en France et à l'international, qui pourront partager leurs pratiques et enrichir celles de l'agence. Nommés ce jour par arrêté pour une durée de trois ans, ils auront pour mission de veiller à la qualité, la pertinence et la cohérence des travaux scientifiques de l'Agence.

L'Anses a décidé d'ouvrir son conseil scientifique à des chercheurs et experts internationaux aux côtés de ceux venant d'institutions françaises ou francophones. Cette volonté figurera dans les orientations du nouveau Contrat d'objectifs et de performance de l'Agence avec l'État pour la période 2023-2027.

Du fait de la diversité disciplinaire et de la pluralité des institutions d'appartenance de ses membres, ce nouveau Conseil scientifique pourra porter un regard panoramique sur les enjeux sanitaires actuels, mais aussi partager et s'enrichir de bonnes pratiques en matière de recherche, d'évaluation et de partage d'information sur les risques dans différents pays.

Cette ouverture permettra aussi, tout en capitalisant sur les problématiques déjà travaillées par le Conseil, comme l'exposome ou l'approche « One health - une seule santé », d'aller plus loin dans la prise en compte du changement climatique ou des déterminants socio-économiques dans l'appréhension des risques qui pèsent sur la société. Elle permettra également de renforcer les réseaux de coopération stratégiques, en particulier à l'échelle européenne.

Le conseil scientifique de l'Anses donne son avis sur les orientations de recherche, sur les méthodologies et le processus d'expertise de l'Agence, sur son programme de travail et sa politique de partenariat scientifique. Cette instance de gouvernance de l'Agence a été instituée pour garantir la qualité, la pertinence et la cohérence de ses travaux scientifiques au regard des enjeux sanitaires et de leurs évolutions.

Le précédent conseil scientifique termine son mandat en 2023, avec notamment la publication de deux livrables importants : l'un porte sur la prise en compte de l'exposome dans les différentes activités scientifiques de l'Anses, sur la base duquel l'Agence a produit un avis scientifique, et l'autre sur la crédibilité scientifique de l'expertise, qui a donné lieu à une note de positionnement de l'Agence. Ces travaux illustrent l'implication importante et la diversité des apports du comité lors de sa dernière mandature, sous la présidence d'Isabelle Momas. La direction générale de l'Anses remercie chacun et chacune pour son implication.

Le conseil scientifique renouvelé

Le nouveau conseil scientifique est composé de 24 personnalités scientifiques sélectionnées pour leur compétence reconnue au niveau européen et international et pour leur indépendance par rapport à l'ensemble des missions de l'Anses. Y siègent également trois membres du personnel scientifique de l'Anses, élus par leurs pairs, ainsi que deux membres de droit désignés par les présidents des conseils scientifiques de Santé publique France et de l'Agence nationale de sécurité du médicament.

Le renouvellement du comité scientifique a été précédé d'un appel à candidatures. Les 24 personnalités scientifiques ont été retenues au terme d'un processus de sélection qui inclut l'analyse de leurs liens d'intérêts. Elles présentent des profils scientifiques variés et plusieurs d'entre elles viennent d'agences sanitaires homologues européennes et internationales.

Le président sera élu par les membres du conseil lors de la première réunion du conseil, qui sera planifiée dans les meilleurs délais.

« Ce nouveau conseil scientifique témoigne d'une volonté forte de l'Anses de réunir des compétences scientifiques pluridisciplinaires au-delà de nos frontières pour diversifier les regards

et conforter la prise en compte des défis sanitaires globaux par l'expertise scientifique et les acteurs de la recherche. Son ouverture à l'international s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue de notre fonctionnement, afin de continuer à produire des travaux scientifiques robustes répondant aux enjeux actuels et futurs. »

Pour en savoir plus sur le [conseil scientifique](#)

Contacts presse

ANSES

01 49 77 13 77 - 01 49 77 22 26 - 01 49 77 28 20

presse@anses.fr

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) apporte aux décideurs publics les repères scientifiques nécessaires pour protéger la santé de l'Homme et de l'environnement contre les risques sanitaires. Elle étudie, évalue et surveille l'ensemble des risques chimiques, microbiologiques et physiques auxquels les Hommes, les animaux et les végétaux sont exposés, et aide ainsi les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires, y compris en cas de crise sanitaire. Agence nationale au service de l'intérêt général, l'Anses relève des ministères en charge de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, du travail et de la consommation.